

allons lui donner une courte esquisse des turpitudes, des brigandages administratifs des torys, de l'état où ils avaient réduit la province quand M. Mercier arriva au pouvoir et de leur incapacité à faire face à la situation. Nous indiquerons ensuite à grands traits l'œuvre de revendication et de réhabilitation accomplie par M. Mercier, durant quatre années d'administration nationale.

I

Les administrations conservatrices de Québec condamnées par des ministres conservateurs

Quand le projet de confédération fut discuté dans l'ancien parlement du Canada, les libéraux prétendirent qu'avec les ressources mises à notre disposition pour l'administration des affaires locales, nous n'aurions pas assez pour faire face à nos dépenses et qu'avant peu d'années nous serions obligés de recourir à la taxe directe, qui amènerait inévitablement l'union législative. C'était un argument puissant. Pour rassurer le peuple, les ministres conservateurs soutinrent que notre gouvernement local aurait suffisamment de revenus pour payer toutes ces dépenses, faire face à ses obligations et que, si nous ne réussissions pas à équilibrer nos revenus et nos dépenses, même à accumuler des excès de recettes, ce serait le résultat d'une mauvaise administration. Cette prétention fut soutenue principalement par Sir Alexander Galt et Sir Hector Langevin.

Voici leurs propres paroles :

" La totalité des dépenses pour les quatre dernières années, disait Sir A. Galt, s'est élevée, en moyenne à \$997,000 par année, pour le Bas-Canada. A ces sommes, nous avons à ajouter celles qu'il faudra pour subvenir aux dépenses du gouvernement civil du pays et de la législature pour les fins locales. Il se peut qu'il soit difficile de faire une estimation exacte des sommes requises à cette fin, mais quand la Chambre verra, d'après les états de la dépense durant les quatre dernières années, que le revenu de toute la province du Canada permettra de disposer d'au moins \$1,043,215, il faudra admettre, je pense, qu'il y aura eu gaspillage, si celles portées au compte des affaires d'administration locale du Haut et du Bas-Canada excèdent ce montant, et à un tel état de choses le peuple saura trouver un prompt remède.... Cette subvention de 80 centils par tête étant établie en permanence, il est à espérer que les gouvernements locaux verront l'importance, ou plutôt la nécessité d'exercer un contrôle vigilant et sévère sur les dépenses de leurs provinces. Nous obtiendrons ainsi les plus fortes garanties qui puissent nous être offertes contre ces influences qui, dans une législature comme celle que possède le pays maintenant, sont souvent mises en jeu pour grossir les dépenses. Ces influences ne pourront réagir sur les législatures locales ; elles rencontreront une telle résistance dans le seul fait de l'impossibilité où seront les gouvernements locaux de s'y soumettre, qu'il en résultera une très grande économie dans les dépenses générales de tout le pays. Je crois donc que les dépenses du gouvernement ne seront pas effectivement plus considérables sous le nouveau que sous l'ancien système. " (Débats sur la Confédération, page 68 et 69).